

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate



LA COMMISSION APPUIE UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE POUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL AU CANADA

CALGARY, le 3 mars 2009 — La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a confirmé aujourd’hui son appui à la proposition de M. Howard Sapers, enquêteur correctionnel du Canada, concernant l’élaboration par la Commission d’une stratégie nationale en matière de santé mentale pour répondre aux besoins en santé mentale des personnes qui sont sous la supervision des Services correctionnels du Canada.

« Nous accueillons favorablement la recommandation de l’enquêteur correctionnel et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les Services correctionnels du Canada et d’autres instances du système de justice pénale, notamment les services policiers et les tribunaux, pour concevoir ce qui deviendra un élément important de la stratégie du Canada en matière de santé mentale », a déclaré le président et chef de la direction de la CSMC, M. Michael Howlett.

La recommandation est l’une des seize formulées par M. Sapers dans un rapport publié aujourd’hui concernant la mort en 2007 d’une jeune femme de 19 ans, Ashley Smith, dans un établissement correctionnel en Ontario. Le rapport indique que M^{me} Smith n’a pas reçu les soins de santé mentale qui auraient pu prévenir sa mort.

« La Commission travaille actuellement à l’élaboration d’une stratégie en matière de santé mentale pour le Canada, l’une des initiatives clés demandées par le gouvernement fédéral, a poursuivi M. Howlett. L’initiative aura pour principale composante l’élaboration de stratégies destinées à des groupes particuliers de Canadiens — enfants et jeunes,



aînés, Autochtones, Inuits et Métis, ou personnes souffrant de maladies mentales qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. »

La CSMC mène actuellement des consultations publiques pour connaître les opinions des Canadiens sur les éléments d'une stratégie nationale. M. Howlett invite tous les Canadiens à participer au processus de consultation électronique à www.commissionsantementale.ca/strategie

La Commission de la santé mentale du Canada est un organisme sans but lucratif créé afin d'attirer l'attention nationale sur les problèmes de santé mentale. Financée par le gouvernement fédéral, la Commission est cependant un organisme indépendant de tout ordre de gouvernement. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de la vie sociale et de l'état de santé des Canadiens qui souffrent de problèmes de santé mentale et de maladies mentales. www.mentalhealthcommission.ca

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour des entrevues, communiquez avec :

Glenn Thompson, secrétaire du Conseil de la CSMC
416-206-2752

M. le juge Edward Ormston, président du Comité consultatif sur la santé mentale et la loi, CSMC
416-480-0670